20 juil 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Suivi des engagements internationaux en matière de développement durable

Sur proposition de Mme Els Vna Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, et de M Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'un plan d'approche visant à transposer en droit belge les engagements internationaux contractés en matière de développement durable.

Sur proposition de Mme Els Vna Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, et de M Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'un plan d'approche visant à transposer en droit belge les engagements internationaux contractés en matière de développement durable.

Ce plan répond à une critique émise par la Cour des Comptes dans son Rapport sur la Coordination de la politique fédérale de Développement durable.Il est sans conteste nécessaire de suivre de près les engagements internationaux en général et ceux en matière de développement durable en particulier. Cette idée est encore renforcée par le fait que, sur les forums internationaux, la Belgique a toujours plaidé en faveur d'une intégration systématique du « developpement durable » à tous les niveaux de pouvoir. Le recensement des engagements internationaux en matière de développement durable constitue le point de départ évident.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2020 - news.belgium.be